



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 9 juin 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question élargie à Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire.

Le commerce équitable, mieux connu sous la désignation « Fairtrade », est un partenariat commercial fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, et dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Utilisé comme levier de développement et de réduction des inégalités, il veille à la juste rétribution des producteurs. Le « Fairtrade » contribue par ailleurs au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. En supportant ce commerce, les pays et leurs citoyens s'engagent activement à soutenir les producteurs, à sensibiliser l'opinion publique et à mener une campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel.

Au total, 1,65 million de producteurs et travailleurs, regroupés au sein de plusieurs centaines d'organisations, bénéficient actuellement du commerce équitable labellisé « Fairtrade ». Pris en compte les ménages, les estimations sont de l'ordre d'environ 8 millions de personnes bénéficiaires dans 74 pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. En outre, il faut également mentionner que « Fairtrade », étant le seul modèle de certification offrant un prix suffisant pour couvrir le prix d'une production durable, est unique en la matière. En plus du prix payé pour les produits, la coopérative ou le comité de travailleurs reçoit une prime qui peut être librement investie dans le processus de production ou dans la communauté e.a. via l'enseignement, la formation et l'alimentation en eau.

C'est dans ce contexte que j'aimerais avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire :

1. Quelle est la situation actuelle en matière de politique d'achat de produits équitables ?
2. Quelles démarches le Gouvernement a-t-il entrepris concernant la politique d'achat de produits labellisés « Fairtrade » depuis le dernier débat sur la politique de coopération en octobre 2015 ?
3. Le Gouvernement dispose-t-il le cas échéant d'un éventail de mesures concrètes pour inviter les Ministères, les administrations, les communes et les établissements scolaires à adhérer de manière plus déterminante au commerce équitable ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marcel Oberweis
Député